République Française
Département Sarthe
Commune de Avoise

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans
Le : 30/04/2025
Et
Publication du : 30/04/2025

L'an 2025, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2025.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusés : Mme GIGOMAS Jeanine

Absents : M. GOIBEAU Ludovic

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

2025-034 – Emprunt pour création d'une aire de camping-cars

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire d'Avoise
est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE D'ÉPARGNE** de Bretagne - Pays de Loire
un emprunt de **: 70 000 Euros**
dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **5 ans.**
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de **: 3,19% - Taux Fixe**,
en mode d'amortissement progressif du capital (**échéances constantes**)
Le montant des échéances **trimestrielles** s'établira à **3 800,45 Euros.**
Les frais de dossier d'un montant de **300 € seront déduits du déblocage de prêt.**

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal :
- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune d'Avoise à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à M. BASNIER Serge et M. MORIN Jean-Louis, Mme HEURTEBISE Sandrine en leur qualité d'adjoints pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2025
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

Mairie d'Avoise (Sarthe)

Accusé de réception en préfecture
072-217200211-20250428-2025-034-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2025